

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 29 Novembre 2024

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Christophe BERTHET

Excusé : Yoann BERNARD, Geneviève LAMBERET

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 25/10/2024.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Délibération actant la longueur de voirie actuelle depuis le prolongement de la rue chapelle (délibération 42-10-24)

Suite aux travaux effectués rue de la chapelle en 2021, la longueur de la voirie passe à 9100m

3 – Délibération pour régulariser des écritures d'amortissement avant la fin de l'exercice 2024 (Délibération 43-10-24)

Suite à la demande de la Trésorerie , le Maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de régulariser des écritures d'amortissement avant la fin de l'exercice comptable 2024

Le conseil approuve à l'unanimité des présents

4 – Délibération pour annulation de titres datant de 2009 et 2015 (délibération 44-10-24)

Mme Peltier à informer le Maire que des titres datant de 2009 et 2015 de l'État , du département et du SIEA pour environ 2000€ n'étaient toujours pas perçus à ce jour.

Elle propose d'annuler les titres et de créer une ouverture de crédits.

Une décision modificative est donc nécessaire sur le budget principal (DM n°4)

Dépenses de fonctionnement

compte 673 +2000€

Recettes de fonctionnement

compte 6419 chapitre 013 +2000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité des présents l'annulation des titres ainsi que la décision modificative qui en découle.**

5– Délibération pour la fongibilité des crédits (Délibération 45-10-24)

Le Maire, Serge GARDIEN informe le Conseil Municipal de la possibilité pour l'assemblée délibérante de prévoir des virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité des présents la fongibilité des crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.**

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 29 Novembre 2024

Points divers :

- Avancement des travaux d'agrandissement du secrétariat
- Le repas des anciens est prévu le 18 Janvier 2025 à midi pour les personnes de 70 ans et plus, résidents principaux et secondaires, « Bibi et Romane » de Serrières de Briord nous proposerons bientôt le menu. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, des chocolats de la chocolaterie CARPIN seront offerts.
- Vœux du Maire : Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 05 Janvier à la salle des fêtes à 11h suivis d'un apéritif. Ce sera aussi l'occasion de connaître les nouveaux habitants du village.
- Possibilité de télétravail pour la secrétaire de mairie en cas d'empêchement exceptionnel. Le conseil indique que cette modalité n'est pas prévu dans le contrat et après concertation, le conseil décide que le présentiel est indispensable dans une mairie.
- L'employé communal Patrick CHALTON, absent depuis fin mai a repris son poste le 25/11/2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN